

## CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

**Attention, les activités que nous proposons liées aux conditions climatiques peuvent être annulées ou modifiées pour des raisons de sécurité.**

### **LES PRIX :**

Les prix s'entendent en euros. La description de chaque voyage, du séjour ou de la prestation est accompagnée de la liste des prestations comprises dans le prix. Les prix indiqués ont été fixés en fonction des coûts des prestataires. Il importe dès lors d'obtenir toutes précisions sur les prix en vigueur au jour de la signature de la réservation.

Les prix ne comprennent pas :

- le transport,
- les dépenses personnelles,
- les assurances annulation et assistance rapatriement
- les frais de dossier : 40 € par réservation avec hébergement

### **REGLEMENT :**

Toute demande d'option faite par téléphone doit être confirmée et acceptée par courrier ou télécopie. L'inscription à un séjour implique le versement à titre d'un acompte par le client d'une somme égale à 30 % du montant global. Une réservation est ferme et définitive à réception de l'acompte prévu. Le paiement du solde doit être effectué 1 mois avant le départ du groupe vers la destination retenue. Les paiements seront effectués en euros. Les frais de banque seront à la charge du payeur et les virements bancaires devront en porter la mention. En cas de non-respect des délais de règlement par le client, **L'AGENCE L'ARPEUTEUR** se réserve le droit d'annuler le voyage, le séjour ou prestation conformément à l'article ANNULATION ci-après.

Toutes les factures non payées à la date stipulée donneront lieu à l'application des pénalités prévues à l'article 33 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986, modifié par la loi 92-1442 du 31 décembre 1992. Leur taux sera égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités encourues feront l'objet d'une facturation séparée, après paiement de la facture.

### **ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :**

Dans tous les cas, l'annulation (après versement de l'acompte) doit être signifiée à L'Agence l'Arpenteur par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de celui-ci faisant foi. Les assurances souscrites ne sont jamais remboursées.

En cas d'annulation, application du barème SNAV :

de 30 à 21 jours du départ : 25% du coût du voyage, séjour ou prestation  
de 20 à 8 jours du départ : 50% du coût du voyage, séjour ou prestation  
de 7 à 2 jours du départ : 75% du coût du voyage, séjour ou prestation  
moins de 2 jours : 90% du coût du voyage, séjour ou prestation

Lorsque l'effectif d'un groupe est réduit après la réservation, les tarifs appliqués aux participants réels sont modifiés en conséquence.

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux indiqués sur la feuille d'instruction de départ, remise à réception du premier versement.

### **MODIFICATION OU ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR :**

L'agence se réserve le droit, pour des raisons de sécurité ou de manque de participants de modifier ou d'annuler, un voyage, séjour ou prestation. Dans ce cas, l'Agence s'efforcera de proposer une prestation au moins équivalente à celle initialement acceptée. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnisation. Il se réserve le droit de dénoncer le contrat sans aucune charge.

### **ASSURANCE :**

Chaque prestataire diplômé pour l'encadrement des activités dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnel, cependant il est recommandé à chaque participant de disposer d'une assurance multi-sport.

Une assurance spécifique pour les activités peut vous être proposées au tarif de 2 € par personne et par jour, dans la limite de 3 jours. Au-delà, une assurance annuelle vous sera proposée.

### **LITIGES :**

Tous litiges pouvant résulter de ces présentes conditions seront du ressort du Tribunal de Commerce de Romans